**Règlement d’ordre intérieur**

**accueil extrascolaire du mercredi après-midi**

**Modalités d’inscription**

Les inscriptions se font auprès de Mme Devigne, coordinatrice de l’accueil extrascolaire

Place Joseph Meunier, 1 5640 Mettet. Tel : 071/72.00.79 Gsm : 0473/250.333

Un formulaire de pré-inscription doit être complété par un des parents avant de pouvoir participer à l’accueil extrascolaire. Vous trouverez celui-ci sur le site : www.mettet.be, rubrique accueil extrascolaire. Un courrier vous confirmant l’inscription définitive ainsi que le lieu de participation de votre enfant vous sera envoyé par la suite.

Nous attirons votre attention sur le fait qu’une participation régulière aux activités est demandé et ce, par souci d’organisation. Lors de la présence de votre enfant, nous vous demanderons de signer un document dans lequel vous attesterez avoir pris connaissance du présent règlement d’intérieur ainsi que confirmer les donnés des enfants

**Modalités de paiement**

Une facture vous sera envoyé chaque trimestre en fonction des présences de votre/vos enfant(s).

**Site d’activités**

L’administration communale de Mettet organise un accueil le mercredi après-midi (hors congés scolaires) au hall des sports de Mettet, à l’école communale de Stave ainsi qu’à la maison de petits située derrière l’école de Pontaury.

**Groupes d’âges**

Afin d’organiser des activités adaptées au rythme des enfants, ceux-ci sont répartis dans des groupes en fonction de leur âge :

* 2,5 – 5 ans, la maison des petits située derrière l’école de Pontaury
* 5,5 – 7ans, école communale de Stave
* 8 – 12 ans, hall des sports de Mettet

**Organisation générale**

Un ramassage dans toutes les écoles de l’entité est effectué par le car communal.

Pour les enfants ne prenant par le car, nous vous demandons de les déposer avant 13 h 30 et de respecter l’horaire de fermeture à savoir 18h.

**Activités proposées**

Les parents sont informés des activités par un programme reçu chaque début de trimestre

Celui-ci est valable durant 3 mois et peut-être modifié en fonction du temps. Un mot vous sera remis afin de vous avertir de tout changement éventuel.

**Prix**

5 € par mercredi pour le 1er enfant

2,50 € à partir du 2ème d’une même famille

Gratuité pour le 3ème

**Horaire**

Bien que l’accueil extrascolaire soit ouvert de 12h00 à 18h00, les activités proprement dites commencent à 13h30 et se terminent à 17h00.

Lorsque des sorties sont prévues, nous vous demandons de ne pas venir chercher vos enfants avant 17h.

Une garderie est assurée jusque 18h, passez ce délai une amende 5 € vous sera facturée.

**Repas**

Les enfants doivent apporter leur «pique-nique» ainsi qu’une collation et de quoi boire en suffisance.

**Vêtements**

Les parents habillent les enfants en fonction de la météo ainsi que des sorties ou activités prévues, c’est-à-dire :

* des vêtements amples et souples
* des chaussures fermées qui tiennent bien aux pieds et/ou des baskets
* un imperméable à capuchon s’il pleut
* une casquette et de la crème solaire s’il y a du soleil

Pour les tout-petits : vêtements de rechange, langes.

**Assurances**

Les animateurs ainsi que les enfants sont assurés par la commune en cas d’accidents survenus pendant l’accueil. Le personnel encadrant remettra aux parents les formulaires nécessaires qui devront être complétés et remis à l’administration communale.

**Mesure de prévention**

Lors d’urgences ou de problèmes de santé importants, une farde reprenant toutes les inscriptions est disponible et accessible par tous les membres de l’équipe dans chaque milieu d’accueil. Une pharmacie est également disponible dans les trois milieux d’accueil.

L’enfant :

* doit être accompagné d’un adulte lorsqu’il repart ou arrive dans le milieu d’accueil
* ne pourra pas retourner seul et/ou avez des personnes étrangères sauf autorisation parentale écrite et signée

Dès qu’il quitte l’enceinte du complexe, le personnel encadrant ainsi que la commune ne pourront être tenus responsables en cas d’accidents. Pour les enfants participant à une activité sportive ou culturelle pendant ou après les heures de garde, la commune décline toute responsabilité pour le transfert entre l’accueil et le lieu où se déroule l’activité et vice-versa.

**Maladie**

En cas de maladie, les parents sont avertis par téléphone et sont invités à reprendre leurs enfants dès que possible.

L’équipe se réserve le droit d’appeler le médecin traitant (cfr. formulaire d’inscription) ou  le service 112 en cas de problème.

Aucun médicament ne sera administré à l’enfant s’il n’y a pas de prescription médicale rédigée par un médecin attestant et justifiant cette médication.

**La gestion des conflits**

Les animateurs sont seuls habilités à régler les conflits ayant eu lieu pendant l’accueil. Ils avertiront les parents ainsi que la coordinatrice/responsable de projet en fonction de la gravité de ceux-ci.

Dans la mesure où les règles ne sont pas respectées, des sanctions appropriées peuvent être prises par le personnel encadrant, lequel favorisera des sanctions « positives » et évitera toutes sanctions humiliantes et corporelles. Il informera les parents des difficultés rencontrées avec l’enfant en espérant qu’un échange et une confiance pourront s’établir sous de telles dispositions.

Le service se réserve le droit d’exclure un enfant dont le comportement entrave le bon déroulement des activités. Les parents en seront informés préalablement.

**Effets personnels**

Pour éviter toute perte excessive, il est primordial d’indiquer le nom de l’enfant sur ses effets personnels (manteau, cartable, …).

La commune décline toute responsabilité en cas de perte et/ou vol d’objets personnels (jeux de carte, jeux électroniques, mp3, gsm, etc…).

**Droit à l’image**

Dans le but de promouvoir les activités organisées au sein de l’accueil extrascolaire, des photos de vos enfants peuvent être prises. Celles-ci seront disponibles sur le site : [www.mettet.be](http://www.mettet.be), dans le bulletin communal, brochures,… mais ne seront en aucun cas utilisés à des fins commerciales.

Si vous ne souhaitez pas que votre/vos enfant(s) figurent sur les médias repris ci-dessus, veuillez cocher « non » dans la case prévue à cet effet dans le formulaire d’inscription.